

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 71-1115/SG/FIN autorisant M. Abdourahman Ahmed Chamsan à acquérir une parcelle de terrain non bâti, sise à Arta faisant partie du titre foncier n° 1307

n° 71-1115/SG/FIN

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
16 août 1971

Numéro JO  
n° 17 du 10/09/1971

Date du numéro  
10 septembre 1971

### TEXTE INTÉGRAL

M. Abdourahman Ahmed Chamsan est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 500 mètres carrés environ, sise à Arta, et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 1307 aux noms de MM. Ismaël et Youssouf Ali Youssouf.